

**Notes pour l'allocution de**

**Mark Freiman**

**sous-procureur général de l'Ontario**

**Réunion des intervenants francophones 2002-2003**

**Le 21 février 2003**

**Toronto**

Je vous remercie de m'avoir invité à votre réunion ce matin. Je suis ravi de pouvoir participer à cet important événement annuel, qui réunit divers organismes francophones afin de discuter d'enjeux relatifs à la justice, d'intérêt particulier pour les Francophones.

Votre intérêt pour les questions de justice et vos efforts au nom des Franco-ontariens sont remarquables. De plus, je suis content de profiter de cette occasion pour pratiquer mon français.

L'ordre du jour de la réunion de cette année est tout aussi ambitieux que ses points sont importants. En trois jours, une multitude de sujets seront discutés et je suis heureux d'être là pour vous donner un aperçu de cette année passée au ministère, qui a été passionnante et riche en événements. Je suis fier de nos réalisations. Je me rends bien compte qu'il faut constamment chercher de nouveaux moyens plus efficaces pour protéger et aider les victimes d'actes criminels, et améliorer l'accès à un système de justice équitable et efficient qui répond aux besoins des diverses collectivités de l'Ontario.

Assurer que notre système de justice est adapté aux besoins et accessible à tous les Ontariens est une priorité de notre ministère. Le concept d'accessibilité dans le système de justice a plusieurs sens. Nous reconnaissons que les obstacles à la justice peuvent prendre de nombreuses formes, dont la dimension linguistique. Dans nos efforts constants en vue de repérer et d'éliminer ces obstacles, nous accordons beaucoup d'importance aux discussions comme les vôtres pour nous aider dans ce travail. L'année passée, notre

ministère a adopté un certain nombre de mesures afin d'améliorer l'accessibilité du système de justice pour tous les Ontariens.

Au mois de décembre 2002, l'Assemblée législative a adopté le projet de loi 213, qui reformera les lois de l'Ontario sur les délais de prescription, dans le but d'améliorer la compréhension et l'accessibilité du système de justice civile. Cette réforme phare regroupera 69 délais de prescription en une seule loi, et établira clairement deux délais d'introduction de la plupart des procès. Après d'intenses consultations avec plus de 100 organismes représentant toute une gamme d'intérêts, y compris ceux du secteur francophone, un délai de prescription de base de deux ans et un délai de prescription ultime de 15 ans ont été établis. Le besoin de réformer et de clarifier les lois de l'Ontario sur les délais de prescription avait déjà été mentionné dans le rapport de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, en 1969. Je suis content que nous ayons pu ébaucher une loi qui établisse un équilibre entre les intérêts des individus, ceux des municipalités et ceux des entreprises.

Dans le but de réduire les coûts des instances judiciaires, le projet de loi 213 autorise, en outre, la réglementation des ententes sur des honoraires conditionnels, en vertu desquelles les honoraires des avocats dépendent de l'issue de l'affaire, tout en prévoyant de solides normes de protection du public pour ces ententes. Les ententes sur des honoraires conditionnels accordent aux gens l'option de négocier une entente financière différente avec leur avocat. Il faut éviter que l'imprévisibilité des honoraires d'avocat constitue un obstacle à la justice, et c'est justement ce que vise la nouvelle loi.

Nous avons, par ailleurs, renforcé le système d'aide juridique en adoptant une loi, au mois de novembre, qui encourage un équilibre efficace entre les différents moyens de fournir les services d'aide juridique. De plus, cet hiver, Aide juridique Ontario a créé deux nouvelles cliniques de services en français, une à Ottawa et l'autre, ici, à Toronto; une nouvelle clinique bilingue, à Timmins; et l'effectif de langue française a été augmenté dans des cliniques juridiques, à Sudbury et à Welland. La clinique juridique communautaire du Nord, à Elliot Lake, a déposé une demande formelle de désignation en vertu de la *Loi sur les services en français*, et j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai transmis cette demande au ministre délégué aux Affaires francophones, au mois de novembre. J'ai été informé qu'une décision finale, au sujet de cette désignation, serait prise prochainement.

La réforme de la justice civile a avancé d'un pas cette année, avec l'expansion du système de gestion des cas et de la médiation obligatoire. Le succès de nos programmes pilotes, à Toronto et à Ottawa, qui ont amélioré l'accès à la justice en économisant du temps et réduisant les dépenses, a justifié l'expansion récente de ce programme à Windsor, depuis le 31 décembre. Des médiateurs bilingues sont en poste dans chacune de ces villes.

Comme la Division des services aux victimes poursuit son expansion, nous veillons à ce que chaque bureau régional soit doté d'un personnel bilingue désigné, de sorte que les Francophones puissent avoir accès à ces services importants dans leur propre langue.

L'examen que mène le ministère sur la prestation des services en français dans les tribunaux se poursuit. Des améliorations considérables ont déjà été apportées, ou le seront bientôt, dans les trois premières régions visées par cet examen : Toronto, le Nord et l'Est de l'Ontario. De plus en plus d'affiches bilingues sont installées dans nos tribunaux, des agents sont disponibles dans les systèmes de téléphone automatisés, et le nombre de postes désignés sera augmenté dans les tribunaux de l'Ontario, ainsi que dans le Nord. Au cours des prochains mois, notre examen s'étendra au reste des régions de la province, pour assurer que le ministère respecte toutes les exigences prévues par la loi et les règlements concernant la prestation des services de justice en français.

En ma qualité de sous-procureur général, il m'incombe, en vertu de la *Loi sur les services en français*, de veiller à ce que le ministère offre des services en français, accessibles et de haute qualité. C'est une responsabilité très importante. J'estime que notre objectif, pour les services en français, comme d'ailleurs pour le système de justice dans son ensemble, doit être l'amélioration constante. Le ministère du Procureur général compte actuellement 584 postes bilingues désignés. Il y a 28 juges francophones à la Cour de justice de l'Ontario et 36 juges de paix bilingues pour nous aider à servir les Franco-Ontariens.

Vos observations et commentaires sont précieux et le ministère en tiendra compte dans ses efforts continus en vue de moderniser le système de justice et de chercher de meilleurs moyens d'améliorer l'accès à la justice. Avec votre aide, nous pouvons être sûrs que le système de justice de l'Ontario restera accessible et à l'écoute des besoins de la communauté francophone et de tous les Ontariens.

